



Communiqué de presse

Bayonne, le 05 juillet 2024

Nouvelle gouvernance pour le Port de Bayonne

Depuis lundi 1^{er} juillet 2024 le port de commerce de Bayonne a changé de gouvernance.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la CCI Bayonne Pays Basque se sont associées pour créer la Société portuaire Port de Bayonne, et ont invité la CCI des Landes à les rejoindre.

En effet le port de Bayonne se situe sur deux départements, une communauté d'agglomération, une communauté de communes et quatre communes : Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.

L'enjeu est conséquent, avec un trafic maritime de 2,3 millions de tonnes en 2023, ce qui fait du port de Bayonne le 11^{ème} port de France, en croissance de 12,2% par rapport à 2022 et un impact économique sur le périmètre néo-aquitain évalué à 530 Millions d'euros, 3500 emplois directs et indirects et 56 établissements implantés sur la zone portuaire.

1. Une société portuaire pour s'adapter aux nouveaux enjeux économiques, financiers et réglementaires

Jusqu'à présent la gestion du Port de Bayonne était concédée à la CCI Bayonne Pays Basque par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce mode de gestion impliquait un engagement aux risques et périls sur une durée limitée (15 ans pour le dernier contrat en cours) tout en étant soumis à un appel d'offres à chaque échéance correspondant à une mise en concurrence avec des acteurs privés.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la CCI Bayonne Pays Basque se sont concertées pour proposer une gouvernance favorisant l'intérêt public et la pérennité des activités.

Le choix s'est porté sur le format d'une société portuaire, statut déjà mis en place par le port de Brest en janvier 2021, conforme au sens de l'article 35 de la loi n° 2006-10 du 05 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports.

La Société Portuaire Port de Bayonne est donc une SAS, Société par Actions Simplifiée, avec un directoire et un conseil de surveillance. Le directoire aura la charge de la gestion opérationnelle et de l'exploitation du port. Le conseil de surveillance permettra aux actionnaires d'assurer un contrôle efficient de la direction des activités.

La Région Nouvelle-Aquitaine est actionnaire majoritaire avec 70,27% du capital de la société, la CCI Bayonne Pays Basque est actionnaire prioritaire avec 27,03% des parts et la CCI des Landes intègre l'actionnariat à hauteur de 2,70%.

La société portuaire reprend donc tout d'abord la concession en cours sous forme de quasi-régie jusqu'au 31/12/2024. Surtout, elle gèrera la prochaine concession **pour une durée de 40 ans**. Elle définira ainsi avec la Région Nouvelle-Aquitaine une stratégie et un plan d'affaires associé pendant les prochains mois afin de poursuivre la dynamique de développement et d'investissements qui en découlent.

Ses activités sont donc les mêmes que celles gérées jusqu'à présent par la CCI pour le compte de la Région, à savoir principalement :

- l'exploitation et la gestion du port de commerce de Bayonne par la voie d'une concession ;
- l'exploitation, la gestion et la maintenance des superstructures et outillages portuaires et le développement commercial associé ;
- la fourniture de services associés, et notamment le dragage et le remorquage ;
- la gestion du patrimoine portuaire ;
- et généralement toutes opérations notamment financières qui sont en rapport avec ses missions ou utiles ou nécessaires à leur accomplissement.

Les équipes en charge du port restent les mêmes, le siège de la société portuaire est domicilié à la CCI de Bayonne. Une cinquantaine de personnes travaillent au port dont une vingtaine de marins.

Le directoire de la société portuaire est constitué de :

- Pascal Marty, Président,
- Bruno Vignes, Directeur Général Délégué.

Les membres du conseil de surveillance de la société portuaire sont :

- Georges Strullu, président et membre au titre de la CCI Bayonne Pays Basque dont il est secrétaire du Bureau,
- Sandrine Derville, vice-présidente et membre au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont elle est vice-présidente en charge des Finances, de l'Administration générale, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale,
- André Garreta, au titre de la CCI Bayonne Pays Basque, dont il est président,
- François Lafitte, au titre de la CCI des Landes, dont il est président,
- Renaud Lagrave, au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont il est Vice-président en charge des Mobilités.

2. L'engagement de 3 actionnaires autour d'un port performant

11ème port français, le Port de Bayonne bénéficie d'un positionnement très intéressant au niveau régional et européen et en termes de diversité des trafics traités. Le maillage logistique ferroviaire avec une desserte de toutes les zones portuaires et une proximité aux axes autoroutiers (A63 et A 64) lui permet de proposer des services de report modal différenciants.

Les investissements réguliers sur les outillages et équipements avec par exemple des grues électriques de forte capacité, une drague permettant l'accès des navires toute l'année et des travaux de modernisation des infrastructures d'accueil sont de gros atouts en termes de compétitivité.

Chaque année, le port de Bayonne est en capacité de recevoir 500 à 1 000 navires et de traiter plus de 2 millions de tonnes de trafic maritime. L'objectif des 3 actionnaires de la nouvelle

société portuaire est d'en faire un outil de report modal des flux de marchandises toujours plus performant et au service du développement économique du territoire, ainsi qu'un acteur majeur des activités transfrontalières de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Propriétaire du Port de Bayonne depuis 2006, la Région Nouvelle-Aquitaine a impulsé en 2014 une stratégie globale de développement industriel et commercial du port, en s'appuyant sur un schéma directeur d'aménagement réalisé en lien avec les parties prenantes locales.

Sa principale mission est la création, la mise à niveau et l'entretien des infrastructures portuaires (digues, quais, berges...) dans le but de développer les potentialités du port qui permettront d'offrir aux entreprises implantées les meilleures conditions de gestion et d'accroissement de leur trafic, et de favoriser l'installation de nouvelles sociétés.

Ce développement s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement, avec l'encouragement du report modal des marchandises, notamment vers le fluvial et le maritime, et la protection de la biodiversité.

La Région joue également un rôle majeur dans l'équilibre de l'interface ville-port et la valorisation de l'image de celui-ci auprès de la population locale.

La CCI Bayonne Pays Basque

L'histoire du port de commerce et celle de la CCI Bayonne Pays Basque sont liées depuis bientôt 298 ans... En effet, si la Chambre de Commerce de Bayonne est créée en 1726 sur l'ordre du Roi, c'est en vue de défendre le commerce portuaire, de redynamiser son activité et de mener une réflexion sur la politique économique.

Port d'estuaire, le Port de Bayonne est aujourd'hui organisé autour de 3 sites avec des spécialités propres : industries lourdes sur la zone portuaire de Tarnos située à cheval sur Tarnos et Boucau, logistique et entrepôts de stockage sur celle de Blancpignon à Anglet, logistiques industrielles, petite industrie et Energies Marines Renouvelables (EMR) sur celle de St Bernard à Bayonne.

L'attractivité du Port de Bayonne a toujours été une priorité pour la CCI qui a fortement investi dans les outillages, les équipements, les actions commerciales et les solutions de services dédiés aux entreprises utilisatrices.

Parmi les actions structurantes impulsées par la CCI en lien étroit avec la Région Nouvelle-Aquitaine figurent notamment la drague HONDARRA qui permet de garantir l'accessibilité toute l'année à l'ensemble des zones portuaires tout en participant au maintien du trait de côte sur les plages angloyes par le dépôt de sable, ainsi que la création de l'Opérateur Ferroviaire de Proximité. Par ailleurs, plus de 220 millions d'euros d'investissements privés et publics ont été réalisés sur les 10 dernières années dans le développement de quais, grues, voies ferrées, terre-pleins et hangars ainsi que des installations industrielles et logistiques de nos clients sur le port.

En parallèle, dès 2006, la CCI s'était engagée dans une démarche en faveur de la protection de l'environnement et de structuration de ses activités en devenant le premier et le seul port concédé français à être triplement certifié Qualité, Sécurité, Environnement. Cette certification est toujours effective en 2024.

La CCI des Landes

S'étalant sur 6,5 kms de rives, ce port d'estuaire possède une interface maritime forte à l'embouchure sur la rive droite de l'Adour sur la commune landaise de Tarnos.

Une grande partie des volumes traités par le Port de Bayonne s'effectuent donc sur le territoire landais. L'environnement industriel est aussi dense qu'hétérogène avec des usines sidérurgiques, un terminal de stockage de produits chimiques, des sites de stockage, de transformation et d'ensachage d'engrais.

Il était donc important d'inviter la CCI des Landes à participer à la nouvelle société portuaire pour élargir la surface de rayonnement du Port de Bayonne et favoriser ainsi son développement.

3. La transition écologique au cœur des ambitions de la nouvelle Société portuaire

Les défis majeurs actuels et à venir du Port de Bayonne sont de renforcer la transition énergétique, écologique et sociale ainsi que l'innovation dans son développement.

Cette ambition est partagée par les 3 actionnaires de la nouvelle société portuaire et par les industriels du port, les partenaires et les équipes sur le terrain.

Un port résolument engagé dans la RSE

De par sa proximité urbaine et fort de sa triple certification Qualité, Sécurité, Environnement, le port de Bayonne s'engage depuis bientôt 20 ans à maîtriser et réduire l'impact écologique des activités industrialo-portuaires.

Depuis 15 ans, le port est adhérent de l'association S3PI, structure parapublique de prévention, de consultation et d'information en charge de veiller à la prévention des pollutions industrielles de l'estuaire de l'Adour.

Parmi les actions concrètes du port de Bayonne, il faut souligner la mise en place de dispositifs pour réduire les émissions de poussières et les atteintes à la biodiversité, la valorisation des déchets issus des navires, la collecte des déchets échoués en partenariat avec la MIFEN (association de réinsertion par le travail) et l'impact du dragage qui permet de claper près de 100% des sables dragués depuis 2015. Par ailleurs, le port de Bayonne est le seul à avoir 100% de son parc constitué de grues électriques.

Intégrer la RSE dans les activités du port est donc une réalité animée par ses équipes, de grande qualité et premier atout de sa compétitivité, qui sont naturellement au cœur de la publication d'un rapport annuel d'activités et RSE depuis 3 ans.

En 2023, afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions mises en place, le port de Bayonne a également candidaté et été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du Port de Bayonne. Ce dernier doit être finalisé courant 2024, qui marquera un point de départ au regard des ambitions affichées de décarbonation de nos activités.

Un port qui envisage la décarbonation de ses activités comme un levier de performance

La transition énergétique des places portuaires constitue un élément moteur pour répondre aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui vise une réduction de 40% des émissions du secteur industriel en 2030 et de 0 émission nette à l'horizon 2050.

En cohérence avec la nouvelle stratégie nationale portuaire (SNP) adoptée par le Comité interministériel de la mer de janvier 2021, le Port de Bayonne et ses actionnaires sont convaincus que la nécessité de décarboner ses activités est un levier de croissance durable de sa performance économique au sein de son environnement.

En améliorant l'efficacité de ses outillages et des outils de production des sites industriels présents sur le domaine portuaire, la Société portuaire entend diminuer sa facture énergétique, réduire le phénomène de dépendance associé et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire particulièrement interfacé avec la ville.

Si la sobriété couplée à une meilleure efficacité énergétique permettra de répondre en partie aux défis à relever, un deuxième axe consistera à rechercher des solutions de production d'énergies vertes : c'est l'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont les résultats sont en cours d'analyse sur 2024, et c'est l'objet du poste créé au sein des équipes et dédié à l'écologie industrielle et territoriale, testé et financé pendant les deux premières années par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

La thématique de la transition écologique, via l'électricité verte, le développement des Energies Marines Renouvelables (EMR), l'implantation d'activités portuaires vertes et innovantes, sera à l'évidence prégnante dans la stratégie de la future concession du Port de Bayonne qui se dessine dès à présent et qui sera mise en place à compter de 2025 pour 40 ans.

Contact presse :

Service Communication Port de Bayonne

Tél : 05.59.46.59.99 - presse@bayonne.cci.fr

Société Portuaire Port de Bayonne SAS – www.bayonne.port.fr

Siège : 1, rue de Donzac – 64100 BAYONNE – T 05.59.46.58.88

